



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Éducation - Jeunesse
Tél. : 0800.73.23.90
guichet_famille@mairie-toulon.fr

DEMANDE DE DÉROGATION INTERNE TOUTE PETITE SECTION – PETITE SECTION - CP

• Enfant concerné

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Sexe : Masculin Féminin

Adresse : _____

Ecole de Secteur : _____

Ecole souhaitée : _____

Classe souhaitée : Toute Petite Section Petite Section CP

• Renseignements relatifs au demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

Merci de joindre à votre demande un courrier motivé ainsi qu'un justificatif de domicile.

Fait à _____ le _____

Signature :

• Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande : ____ / ____ / ____

Date de l'avis définitif : ____ / ____ / ____

Favorable Défavorable

Signature :

L'adjoint délégué à l'Education

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions dans les établissements de la ville de Toulon. Les données enregistrées sont conservées 5 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux structures où est accueilli l'enfant, ainsi qu'à l'Éducation Nationale (pour les seules données pertinentes au regard des missions poursuivies). Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Ville de Toulon – À l'attention du délégué à la protection des données – avenue de la république –CS 71407 – 83056 TOULON ou bien par mail : donnees_personnelles@mairie-toulon.fr

